



ADMINISTRATION COMMUNALE
DE TOURNAI

Service Urbanisme

Dossier n° : RP/2024/8 / AD

AVIS A LA POPULATION
AFFICHAGE DU 22/11/2024 AU 10/12/2024

**RÉUNION D'INFORMATION DU PUBLIC PRÉALABLE
À L'ÉTUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT**

Demandeur : **HOLCIM Belgique SA**
Siège social : **Avenue Robert Schuman, 71**
1401 Nivelles
Siège d'exploitation : **Carrière du Milieu**
Grand 'Route, 19
7530 Gaurain-Ramecroix

Le demandeur informe la population qu'une réunion d'information préalable à la réalisation d'une étude d'incidences sur l'environnement sera organisée :

Le lundi 09/12/2024 à 18h00

Salle L'vint D'bisse
Rue Carlos Gallaix, 208
7521 CHERCQ

DEMANDE DE PERMIS UNIQUE DE CLASSE 1 VISANT :

LE RENOUELEMENT DU PERMIS DE DÉPENDANCES DE CARRIÈRE POUR LA PRODUCTION DE GRANULATS
L'INSTALLATION D'UN TRANSPORTEUR À BANDE ENTRE LE SITE DE PRODUCTION DE GRANULATS ET LE QUAI DE VAULX
LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE INSTALLATION DE CHARGEMENT DES PÉNICHES AU QUAI DE VAULX

Cette réunion a pour objet :

- de permettre au demandeur de présenter son projet ;
- de permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- si une évaluation des incidences est prescrite conformément aux articles D.66, § 2, et D.68, §§ 2 et 3 :
 - de mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences;
 - de présenter des alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur et afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Suite à cette réunion, chacun est invité, dans un délai de 15 jours à dater du jour de la tenue de la réunion d'information (jusqu'au **24/12/2024** inclus), à adresser ses observations et destinées à la réalisation de l'étude d'incidences :

- par écrit au Collège communal de Tournai - Hôtel de ville de Tournai - rue Saint-Martin, 52 à 7500 Tournai ou urbanisme@tournai.be
- avec copie au demandeur : Holcim Belgique sa - Carrière du Milieu - Grand 'Route, 19 à 7530 Gaurain-Ramecroix

en indiquant ses nom et adresse, ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Conformément à la législation, la réunion sera enregistrée. L'enregistrement sera consultable durant les 15 jours suivant la réunion, soit jusqu'au 24/12/2024, via le lien suivant : <https://afp-pro.be/holcim-gaurain>

Toutes informations relatives au projet peuvent être obtenues auprès :

- du demandeur : **HOLCIM Belgique sa** : Monsieur Laurent FOUCART : laurent.foucart@holcim.com

Le directeur général,

(S) Pierre-Yves MAYSTADT

Le bourgmestre,
Par délégation,
L'échevin de l'urbanisme,
(S) Philippe ROBERT